

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le quinze novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, à l'Espace « Cœur des Vallées » de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le neuf novembre, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **20** – Quorum : **11**

ALEX : Bruno DUMEIGNIL, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : /

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN

LE GRAND-BORNAND : André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Claude COLLOMB-PATTON, Chantal PASSET, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

DELOCHE Benjamin à Pierre BIBOLLET, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Amandine DUNAND à Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Claude COLLOMB-PATTON

Excusés : **2**

Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

Absents : **4**

Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN, Philippe ROISINE

Secrétaire de séance : Jean VULLIET

N° 2022/090 - APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Groupe de travail « Ressources humaines » du 18 juillet 2022,

Vu les avis favorables du Bureau du 02 août 2022 et 25 octobre 2022,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie du 06 octobre 2022,

Considérant que les évolutions relatives à l'organisation des effectifs de la Collectivité nécessite la mise à jour de l'organigramme de la Collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organigramme tel que présenté en annexe.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Jean VULLIET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JV', located to the right of the official seal.

*Délibération transmise en Préfecture le 28/11/2022
Publiée le 28/11/2022 par Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président*

Organigramme 2022

